



titre exécutoire, acte notarié

Par **NOUCHKA246**, le **09/01/2019** à **17:39**

Sur l'acte notarié concernant l'achat de ma maison, il y a une clause exécutoire.

Celle ci indique le prix d'achat de la maison, la durée de l'emprunt, la date finale de remboursement d'emprunt et le taux de l'emprunt.

Et rien d'autre.

Est ce que ce titre exécutoire est conforme ? Ou manque t'il quelque chose qui le prive de sa validité ?

Cordialement